

11. Nom, prénom, date de naissance et domicile de l'enfant ou des enfants mineurs concernés par la présente requête :

Nom :	Prénom :	Date de naissance	Domicile :
_____	_____	_____	_____ _____ _____
_____	_____	_____	_____ _____ _____
_____	_____	_____	_____ _____ _____

II. ACCORD DES PARTIES RELATIF À L'HÉBERGEMENT DE L'ENFANT / DES ENFANTS EN PÉRIODE DE CONGÉS SCOLAIRES

1. lors des vacances de deux semaines

- au cours des années **paires** :

la première moitié,

du vendredi sortie de l'école ou à défaut d'école à heures

autre (à préciser) :

.....
.....
.....
.....

au samedi médian à 18 heures, autre (à préciser) à h ...:

chez la mère

chez le père

et la seconde moitié, du samedi médian à 18 heures ou autre à préciser

.....
.....
.....
.....
.....

- au lundi retour à l'école ou à défaut d'école à heures
- au dimanche terminant le congé à heures,
 - chez la mère
 - chez le père

et inversement les années **impaires**;

- autres modalités :

.....
.....
.....
.....
.....

2. Lors des congés d'été

1 ^{ère} formule

▪ les années paires :

du 1^{er} vendredi débutant les vacances scolaires à 18h au 4^{ème} samedi des congés à 18h (soit les 3 premières semaines des congés) ;

- chez la mère
- chez le père

du 4^{ème} samedi des congés à 18h au 7^{ème} samedi à 18h (soit les 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} semaines des congés);

- chez la mère
- chez le père

du 7^{ème} samedi des congés à 18h au mercredi de la semaine qui suit à 18h ou autre jour/heure à préciser

- chez la mère
- chez le père

du mercredi 18h ou autre jour/heure à préciser au lundi retour à l'école ou 9h00 à défaut d'école) ou autre jour/heure à préciser

- chez la mère
- chez le père
- et inversement les années impaires :

2 ^{ème} formule

- les années paires :
 - la mère
 - le père

hébergera le /les enfants les 2 premières semaines du vendredi sortie de l'école (ou à défaut 16h00) ou autre jour à préciser au 3^e dimanche à 18h ou autre jour à préciser

- la mère
- le père

hébergera le /les enfants 15 jours, du 3^e dimanche à 18h00 ou autre jour à préciser au 5^e dimanche à 18h00 ou autre jour à préciser

Ensuite les enfants seront hébergés alternativement par chaque parent du dimanche 18h au dimanche suivant 18h jusqu'au dimanche 18h veille de rentrée scolaire ou autre jour à préciser

- Et inversement les années impaires

3 ^{ème} formule

Autres modalités à préciser :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Trajets lorsque l'échange ne se fait pas à l'école ou à la crèche

- le parent qui commence son hébergement vient chercher l'enfant au domicile de l'autre parent,
- le parent qui termine son hébergement conduit l'enfant au domicile de l'autre parent,

autres modalités à préciser :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

III Frais de procédure (dépens)

Vous demandez que ces frais soient :

- partagés
- répartis selon les modalités suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signatures des parties

Monsieur

Madame.....